

1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**Aide à l'amélioration des conditions
d'habitat d'un ménage défavorisé à HATTEN**

Rapport n° CP/2012/30

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention départementale de la commune de HATTEN pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage défavorisé âgé à HATTEN.

Le Conseil Général a inscrit en 2012 un crédit de 20 000 € destiné aux opérations, sous maîtrise d'ouvrage communale, visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente lorsque l'intervention départementale est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de la commune de Hatten pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage défavorisé à Hatten.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15246	204-20414-72	20 000,00 €	20 000,00 €	5 451,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 5 451 € à la commune de HATTEN pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage défavorisé.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL